

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le dix-huit juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 30

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Marie-Pierre ROBERT, Laurent CHASSAT, Anca VORONIN, Franck LENOIR, Danielle TODESCO, Jean-Pierre GAUGIRAN, Laurent PHIALIP, Jean-Christophe ROMAND, François SALAGNAC, Pascale ETIENNE, David PENOT, Laurent GÉRALD, Vincent LABRUNE, Cécile LAMOURAUX, Nadine NADAUD, Sylvie MILLON, Gilles MONTI, Philippe PRINCE, Daniel RAYMONDIE, Virginie CHARPATEAU, Françoise MALEFOND, Patricia GADAUD, Claire MARCHAND, Stéphanie PANTEIX, Lysandre MERLIER, Valérie MILLON, Patricia LAMOUREUX, Jean-Luc LABRUNIE

Excusés par procuration :

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 15 juin 2026

Martine LERICHE donne procuration à Isabelle NÉGRIER-CHASSAING en date du 18 juin 2026

Clément RAVAUD donne procuration à Fabien DOUCET en date du 18 juin 2026

Secrétaire de séance : Anca VORONIN

Objet : Dénomination d'une voie nouvelle - Lotissement Lavaud

Délibération 2026-97

Par arrêté en date du 07 octobre 2025, Madame Claudine BARBIER ainsi que Messieurs Gérard BARBIER et Christian BARBIER ont été autorisés à aménager une zone périurbaine au lieu-dit « Lavaud ».

Cette opération comprend la réalisation de cinq lots d'une superficie d'environ 1 000 m² destinés à la construction de maisons individuelles. L'assiette foncière de ce lotissement est située entre la route de Lavaud et l'Auzette.

Les lots seront desservis par une voie nouvelle raccordée à la route de Lavaud. Cette configuration ne permettant pas une numérotation postale adaptée des futures constructions, il apparaît nécessaire de procéder à la dénomination de cette nouvelle voie. Au regard de la situation géographique de cette dernière, à proximité du site de l'ancien aérodrome Limoges-Feytiat ainsi que des voies dénommées impasse Jean Mermoz, impasse Hélène Boucher et rue Louis Blériot, il est apparu opportun de rendre hommage aux frères CLÉDASSOU en attribuant symboliquement leur nom à cette voie.

Messieurs Gabriel CLÉDASSOU, Raoul CLÉDASSOU et Marcel CLÉDASSOU, originaires du quartier des Coutures à Limoges, ont marqué l'histoire de l'aéronautique et du parachutisme limousin au sein de la section parachutisme de l'Aéro-Club du Limousin.

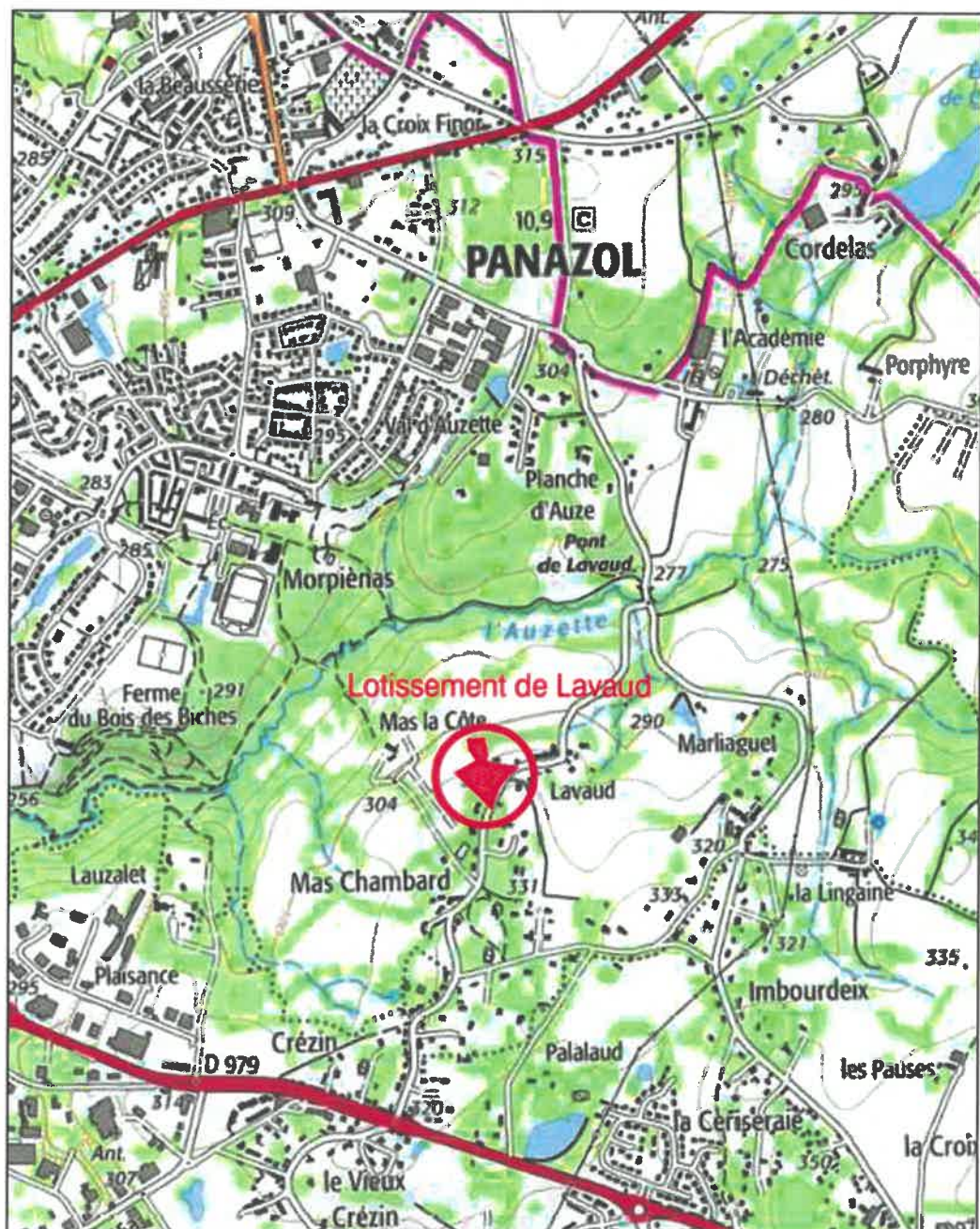
Après son passage dans l'armée de l'air, Raoul CLÉDASSOU initie ses deux frères à sa passion pour le parachutisme. Ensemble, ils fondent le premier club français de parachutisme sur l'aérodrome de Limoges-Feytiat, où leurs démonstrations aériennes attirent un public nombreux.

Leur parcours sportif est remarquable :

- Raoul CLÉDASSOU réalise près de 6 000 sauts et atteint la 14ème place mondiale ;
- Marcel CLÉDASSOU devient champion de France à l'âge de 19 ans ;
- Gabriel CLÉDASSOU fonde la section parachutisme de l'Aéro-Club du Limousin, devient champion régional et commissaire de l'Aéro-Club de France.

De 1933 aux années 1950, les frères CLÉDASSOU participent à de nombreux meetings aériens et contribuent au rayonnement du parachutisme limousin.

Il est proposé au Conseil municipal de rendre hommage aux frères Gabriel, Raoul et Marcel CLÉDASSOU en attribuant à la voie nouvelle créée au sein du lotissement de Lavaud la dénomination suivante : **Allée des Frères CLÉDASSOU**.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VEINNE
Commune de PANAZOL
Route de Lavaud
Lotissement de LAVAUD

MAIRIE D'OLVRAIE
BUREAU D'ETUDES
EV
19 30000 OLIVRAIE
05 47 88 88 88

PLAN DE COMPOSITION
PA4
Echelle : 1/500

Voie à dénommer:
allée des Frères CLÉDASSOU

Tranche	Modification	Date	Quantité	Caractéristiques
A	Lotissement	01/01/2019	1000 m ²	1000 m ²

Travaux réalisés par le Service de l'Urbanisme et du Développement Local



DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'accord de Madame Marie-Christine CLÉDASSOU, veuve de Monsieur Gabriel CLÉDASSOU ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 3 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'urbanisation de terrains situés au lieu-dit « Lavaud » et de la création d'une voie desservant cinq lots à bâtir, il est nécessaire de procéder à la dénomination de cette nouvelle voie ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de valoriser la mémoire de personnalités ayant contribué au rayonnement du territoire et de l'histoire aéronautique locale ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE DÉNOMMER** la voie nouvelle créée au sein du lotissement de Lavaud : « Allée des Frères CLÉDASSOU ».

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 19 juin 2026

Le Maire


Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22/06/2026

Publié ou notifié

23/06/2026

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB97 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 19/06/2026

Objet : Dénomination d'une voie nouvelle-Lotissement Lavaud

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé

Date de télétransmission : 22/06/2026 Agent de transmission : Carole DANCHE

Acte : Délib97-Dénomination d'une voie nouvelle-Lotissement Lavaud.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20260619-DELIB97-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/06/2026